

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 7 décembre 2023

8. Crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la mise en conformité et la réorganisation des locaux de l'école primaire – Décompte final : information (A. Kurth représenté par D. Bloch / L. Glatz)

Lors de sa séance du 23 mars 2022, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000 TTC.

Pour rappel, ce crédit comportait les éléments suivants :

- Selon rapport de l'AIB -> enlever tout le matériel inflammable des corridors
- Selon rapport de l'AIB -> enlever les garde-corps provisoires en bois dans la cage des escaliers pour les remplacer par des garde-corps en verre
- Création de deux espaces de travail en utilisant une partie des corridors. La création de ces deux espaces permet d'avoir des locaux conformes aux prescriptions cantonales pour l'enseignement en cycle élémentaire, tout en respectant les normes AIB
- Création d'une salle de psychomotricité

Les travaux se sont déroulés pendant les vacances d'été 2022 et quelques finitions ont été apportées lors des vacances d'automne de la même année.

Nous relevons que, malgré la situation tendue au niveau des approvisionnements mondiaux, toutes les entreprises ont très bien respecté les délais et que les élèves et les enseignants ont bénéficié des nouvelles infrastructures dès le premier jour de la rentrée scolaire d'août 2022.

Le budget de CHF 170'000.- a été très bien respecté étant donné que la dépense finale se monte à CHF 166'742.01.

Conclusion

Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 170'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement.

CONSEIL MUNICIPAL